

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Jean-Charles Lathion, Jean-Marc
Guinchard, Jean-Luc Forni, Jacques Blondin,
Bertrand Buchs, Claude Bocquet, Souheil
Sayegh*

Date de dépôt : 12 avril 2021

Proposition de motion

Rendons les locaux du centre-ville occupés par l'administration cantonale aux habitantes et habitants de Genève !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la motion 2062 et la mise en œuvre depuis 2009 d'un programme d'optimisation de l'utilisation des locaux de l'Etat de Genève (projet OLEG) ;
- la volonté du Conseil d'Etat de se défaire des locations les plus coûteuses, d'optimiser l'occupation des locaux par le personnel des services et de valoriser les locaux libérés ;
- la difficulté d'accéder en véhicule aux bureaux sis en Vieille-Ville ;
- la satisfaction des citoyennes et citoyens de pouvoir bénéficier d'infrastructures faciles d'accès dans la périphérie de Genève (p. ex. Onex, le PAV, etc.) ;
- la nécessité de transformer le cœur de la ville en un centre vivant et animé indépendant des horaires de bureau ;
- la volonté exprimée par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), qui a réalisé un inventaire et émis d'intéressantes propositions de nouvelles transformations de bureaux en logements concernant cinq immeubles des services de l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre langue avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) pour évaluer les possibilités de reconversion de bureaux en logements au centre et en Vieille-Ville ;
- à étudier particulièrement la possibilité de conversion des bureaux sis aux rues Henri-Fazy 2, du Puits-Saint-Pierre 4, Jean-Calvin 8, des Granges 7, Arducius-De-Faucigny 2 ;
- à étendre cette étude aux autres possibilités existantes envisageables dans ce secteur ;
- à évaluer la possibilité d'affecter une partie des nouveaux logements à des coopératives d'habitation afin d'assurer une mixité sociale dans le quartier ;
- à soumettre au Grand Conseil une planification des travaux de transformation de bureaux en logements, sur la base du rapport de l'AHCVV.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Force est de constater que le centre-ville et particulièrement la Vieille-Ville vivent au rythme des horaires des bureaux et des magasins. A partir de 18h00 ou le week-end, l'une des plus belles villes du monde et son centre historique se transforment en « no man's land ».

Cette particularité genevoise n'est pas acceptable.

Les habitantes et habitants s'en préoccupent depuis de nombreuses années et ont réussi, via leur association (l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville – AHCVV) à faire transformer, avec l'appui des autorités, l'ancien parking dédié aux hauts fonctionnaires de l'Etat en un centre socioculturel, le « Manège pour Tous », qui abritera la maison de quartier, l'AHCVV, un jardin d'enfants, une ludothèque, des activités dédiées aux adolescents et aux seniors du quartier...

Au moment où la ville se réveille et entend se réapproprier ses lieux et son histoire, où l'on crée des infrastructures qui doivent bénéficier aux citoyennes et citoyens de la ville et du canton, où l'on s'aperçoit que les actuelles délocalisations des services de l'Etat vers les communes périphériques rencontrent l'adhésion de la population, il est temps de donner l'exemple en rendant aux locataires et aux éventuels propriétaires les logements qu'ils habitaient à l'origine. Dans le cadre de la création de nouveaux logements, afin d'assurer une parfaite mixité sociale, on veillera notamment à recourir, autant que possible, aux coopératives d'habitation susceptibles d'assumer un rôle dans la gérance d'appartements.

Une enquête assez approfondie a démontré que le canton abritait soixante-sept adresses différentes et l'hypercentre vingt, soit vingt bâtiments de bureaux administratifs (inventaire 2016). Il s'agit donc d'une vingtaine de bâtiments appartenant à l'Etat qui pourraient trouver, voire retrouver, une fonction d'habitation pour redonner logements et vie au centre et à la Vieille-Ville de Genève.

La consultation du cadastre permet d'estimer la surface locative perdue à environ 28 000 m², ce qui représente 1300 pièces d'habitation, soit 325 appartements de 4 pièces.

Les milliers d'employé-e-s de bureau animent le centre entre 12 et 13 heures. Dès leur départ, la ville ressemble à un désert, sans parler des dimanches où quelques touristes, par beau temps, s'y ennuiant.

L'inventaire établi par l'AHCVV fait état de cinq bâtiments qui ont été soustraits progressivement de leur fonction d'habitation pour devenir des espaces de bureaux.

Les immeubles à étudier particulièrement (rues Henri-Fazy 2, du Puits-Saint-Pierre 4, Jean-Calvin 8, des Granges 7, Arducius-De-Faucigny 2) représentent une surface estimée à 5900 m², soit 270 pièces habitables et 67 appartements de 4 pièces ; mentionnons également les immeubles liés au Pouvoir judiciaire (rue des Chaudronniers 3, 5, 7).

Parmi les bâtiments construits au départ pour être des logements, quatre sont affectés à plusieurs départements cantonaux (rue de l'Hôtel-de-Ville 6, 11, 14 et place de la Taconnerie 7) et un au Pouvoir judiciaire (place du Bourg-de-Four 1) : des immeubles aux fonctions officielles qui ne sont pas pris en considération dans cette approche.

Idem pour les immeubles construits dès l'origine pour des bureaux (rues des Glacis-de-Rive 4-6, 5, 11, Ami-Lullin 4 et boulevard Helvétique 27). L'immeuble sis au n° 11 de la rue Jean-Calvin n'est pas non plus pris en compte.

En conclusion, la présente proposition de motion vise à tenir compte de cette situation et à inviter le Conseil d'Etat à poursuivre son action de délocalisation en concertation avec les associations d'habitant-e-s concerné-e-s.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de motion.